



RAPPORT ANNUEL

2023 - 2024



TABLE DES MATIÈRES

- 03 | Lettre du président
- 04 | Message de la présidente
- 06 | Suivi de votre investissement dans ANBL
- 08 | Plan stratégique
- 09 | Bilan de l'année 2023 – 2024
- 12 | Aperçu de l'amélioration des opérations
- 14 | Culture de haute performance
- 15 | Prix des tableaux de bord des magasins
- 16 | Faits saillants sur les produits
- 17 | Pleins feux sur les producteurs locaux
- 18 | Liste des producteurs locaux
- 20 | Responsabilité sociale d'entreprise
- 22 | Gouvernance
- 24 | Emplacement des magasins
- 26 | Ventes par emplacement
- 28 | Rapport de la direction et du vérificateur
- 32 | États financiers

170 Wilsey Road, PO Box 20787
Fredericton, NB E3B 5B8
anbl.com

ISSN 978-1-4605-4084-8
ISNB ANBL version en ligne pdf en français 978-1-4605-4085-5



LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

En tant que président du conseil d'administration et conformément à la *Loi sur la réglementation des alcools du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, j'ai le grand plaisir de vous remettre le rapport annuel 2023-2024 d'Alcool NB Liquor (ANBL). Moi-même, ainsi que l'ensemble du conseil d'administration sommes responsables de l'atteinte des buts et objectifs décrits dans ce rapport; nous prenons cette responsabilité au sérieux et en sommes très fiers.

Au cours de la dernière année, ANBL a réalisé des résultats financiers records. Ses ventes se sont élevées à 533,0 \$ millions de dollars et son revenu net a atteint 200,8 millions de dollars. Ces résultats témoignent de l'importance que l'équipe accorde au service à la clientèle et au fait d'offrir le bon produit, au bon endroit et au bon moment.

ANBL a aussi célébré 500 jours sans blessure entraînant une interruption de travail dans notre entrepôt en septembre, un exploit qui témoigne du dévouement de l'équipe d'ANBL au programme de santé et de sécurité environnementale et à l'excellence opérationnelle. Après avoir atteint ce jalon, ANBL a poursuivi sa lancée, atteignant plus de 640 jours sans blessure entraînant une interruption de travail à la fin de l'exercice.

De plus, nous avons réalisé des avancements importants liés au projet de transformation d'entreprise pluriannuel, établissant ainsi la fondation de notre succès futur.

Je suis fier d'annoncer qu'ANBL a été reconnu comme finaliste par le Conseil canadien du commerce de détail pour le prix d'excellence en commerce de détail en 2023, et pour notre travail dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise en 2024. Être reconnu parmi des commerces de détails importants à l'échelle nationale est un véritable testament du travail acharné, de la passion et du dévouement de notre équipe. Ce succès ne serait pas possible sans le travail acharné et l'engagement à l'excellence démontrés par ANBL.

Au nom du conseil d'administration, je félicite l'équipe d'ANBL d'avoir atteint des résultats records et pour leur excellent service à la clientèle, et je suis impatient de voir notre entreprise continuer de remplir ses engagements envers la communauté à travers un rendement financier solide et un état d'esprit fondé sur la responsabilité.

Je remercie sincèrement notre merveilleuse équipe pour ses contributions individuelles et collectives qui ont rendu tout ceci possible.

Respectueusement soumis,

John Correia

Président du conseil d'administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION

*en date du 31 mars 2024

John Correia, président

Cédric Laverdure, directeur

Joanne Bérubé Gagné, directrice

Kathryn Craig, directrice

Paul Elliott, directeur

Kevin Berry, directeur

Bruce Wood, directeur

Lori Stickles, présidente et
directrice générale

Andrea Dewitt, secrétaire

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

ANBL a encore une fois atteint une autre année record pour l'exercice 2023-2024. Notre attention inébranlable envers nos clients et notre dévouement à l'excellence opérationnelle continue de produire des résultats remarquables.

Cette année, les ventes d'ANBL ont atteint un record de 533,0 millions de dollars, et nous avons fièrement retourné 200,8 millions de dollars de profit net à la province. Ces réalisations témoignent de notre engagement à répondre aux besoins de nos clients et à leur offrir le meilleur pour toutes leurs occasions.

De plus, notre engagement à avoir un impact positif sur la communauté demeure fort. Adresser l'insécurité alimentaire demeure une priorité pour ANBL. Cette année, nos dons d'aliments et d'argent équivalent à une valeur de 315 411 \$. Ces contributions aident considérablement ceux dans le besoin dans les communautés à travers le Nouveau-Brunswick.

La responsabilité sociale et la consommation responsable continuent d'être des piliers essentiels à ANBL. Grâce à notre programme *Vérification 30*, nos équipes en magasin et nos franchisés partenaires demeurent vigilants lors de la vérification des pièces d'identité, assurant ainsi que la vente est effectuée seulement auprès de personnes ayant l'âge légal pour acheter de l'alcool. Notre programme Rentrez en sécurité a aussi été présent à de nombreux festivals et événements 19+ à travers la province cette année, et a aidé plus de 16 000 de nos clients à retourner chez eux en toute sécurité.

Sur le plan opérationnel, nous avons fait des avancements considérables. Nous avons accordé un nombre record de 42 titres de magasins de franchise afin d'augmenter davantage la satisfaction de nos clients. ANBL continue de mettre l'accent sur l'expérience client dans nos magasins d'entreprises et d'établir des relations solides avec nos franchisés partenaires, et continue également de remplir son mandat en appuyant le développement de l'industrie des boissons alcoolisées dans la province. Notre projet pluriannuel de planification des ressources de l'entreprise (PRE), le projet Galileo, est en cours et nous avons avec succès intégré un partenaire de mise en application des systèmes, marquant ainsi l'atteinte d'une étape importante dans notre cheminement vers une meilleure efficacité et l'innovation.

Nous avons aussi dévoilé un nouveau plan stratégique triennal conçu pour aligner ANBL sur une approche axée sur le client et les canaux, assurant ainsi que nous continuons d'avoir les bons produits, au bon endroit, au bon moment. Cette direction stratégique alimentera nos efforts pour mieux servir nos clients et rationaliser nos activités.

La sûreté et la sécurité sont de la plus grande importance dans l'exécution de nos activités. Je suis fière d'annoncer que notre entrepôt a terminé l'exercice financier le 31 mars 2024 avec plus de 644 jours sans blessure entraînant une interruption de travail, témoignant de notre engagement à un environnement de travail sécuritaire.

Lorsque je réfléchis à la dernière année, je suis incroyablement fière de tout ce que nous avons accompli ensemble. Nos succès témoignent du travail acharné et du dévouement de toute notre équipe. Je suis enthousiaste quant à l'avenir d'ANBL et je suis sûre que nous continuerons d'offrir une valeur exceptionnelle à nos clients et nos communautés.

Lori Stickles

Présidente et directrice générale



HAUTE DIRECTION

*en date du 31 mars 2024

Lori Stickles, présidente et directrice générale

Craig Clark, vice-président principal des personnes, des processus et des technologies

Jamie Leblanc, vice-président principal et directeur financier

Alan Sullivan, vice-président principal des canaux et de la chaîne d'approvisionnement

Lara Wood, vice-présidente principale de marketing, des catégories et des communications

Erin Fullerton, vice-présidente des ressources humaines

Mike Harty, vice-président des opérations

Paul Henderson, vice-président des projets spéciaux et des initiatives

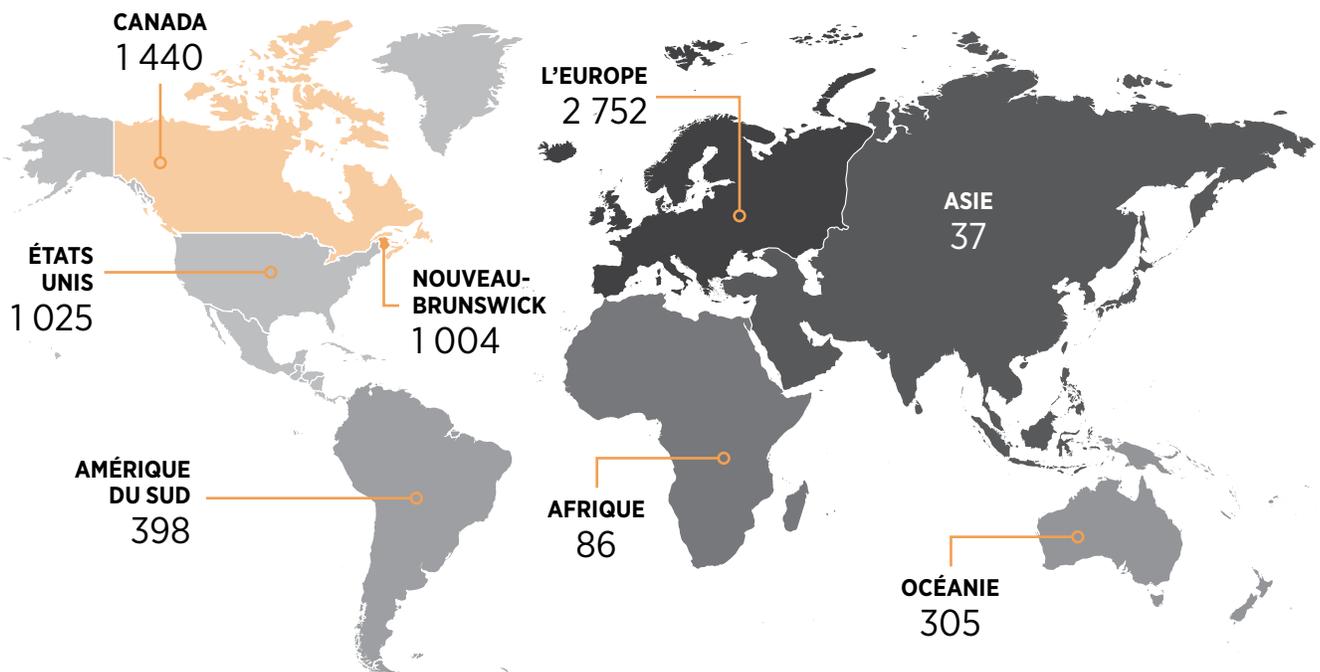


SUIVI DE VOS INVESTISSEMENTS

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. En tant que société d'État provinciale, nous servons le public et la communauté des titulaires de permis par l'entremise d'un réseau de magasins de détail, de points de vente de franchises privées et d'épiceries.

VOICI QUELQUES-UNS DES CHIFFRES CLÉS QUI ILLUSTRONT CES RESPONSABILITÉS ET CES EFFORTS.

UGS PAR RÉGION



NOMBRE D'EMPLOIS



ENTREPÔT

22



CENTRE D'ACTIVITÉS DE DÉTAIL

205



MAGASINS D'ENTREPRISE

317

* Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé en date du 31 mars 2024. Les employés occasionnels ne sont pas inclus dans ces totaux.

VENTES À



40 MAGASINS D'ENTREPRISE DANS
29 COMMUNAUTÉS



MAGASINS DE FRANCHISE
91



ÉPICERIES
67



TRANSACTIONS PUBLIQUES
+7,4 MILLIONS



LICENCIÉS ACTIFS
+1 000



RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS

100 % des profits d'ANBL sont retournés à la province
pour être utilisés à l'avantage des Néo-Brunswickois.

203,8 M\$

* Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice financier 2023-2024 a été le pont entre l'ancien plan stratégique d'ANBL (2020-2023) et son nouveau plan stratégique (2025-2027). Au cours de l'année, ANBL a continué de concentrer ses efforts opérationnels dans les trois principaux domaines identifiés dans le plan précédent :



FINANCES

Atteindre l'objectif de revenu net fixé par la province, en se concentrant sur la croissance des profits et la réduction des coûts.



CULTURE PERFORMANTE CENTRÉE SUR LE CLIENT

Optimiser la valeur pour les clients et les parties prenantes.



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Améliorer la responsabilité et la sécurité.

Tout au long de ce travail, ANBL a lancé le processus de planification visant à développer le nouveau plan stratégique pour les exercices 2025 à 2027. Une grande partie de ce travail a été de définir et communiquer la raison d'être, la vision et les valeurs de l'entreprise. La raison d'être, la vision et les valeurs d'ANBL reflètent qui nous sommes, les façons dont nous travaillons, et la direction dans laquelle nous souhaitons diriger l'entreprise. Ces facteurs sont les principes directeurs de notre plan stratégique.

ANBL deviendra une entreprise réellement centrée sur le client qui concentre ses efforts sur l'optimisation de l'entreprise à travers tous les canaux, et qui s'assure d'avoir le bon produit, au bon endroit, au bon moment. Nous pourrions ainsi générer la plus grande valeur pour nos clients, notre équipe et toutes nos parties prenantes, en plus d'atténuer les risques soulevés par nos activités et susciter de meilleurs résultats financiers. Nous reconnaissons que pendant que nous entreprenons les changements de notre nouveau plan stratégique, nous devons aussi nous efforcer de continuer le travail fondamental et de chercher l'excellence dans nos activités quotidiennes.

Comme nous approchons l'exercice 2024-2025, notre nouveau plan stratégique permettra d'assurer que nous atteignons nos objectifs et que nous évoluons dans notre entreprise de façon responsable de sorte à assurer les meilleurs résultats pour toutes nos parties prenantes.

BILAN DE L'EXERCICE

2023 – 2024

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière d'ANBL pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés d'ANBL et les renseignements fournis par voie de communiqués.

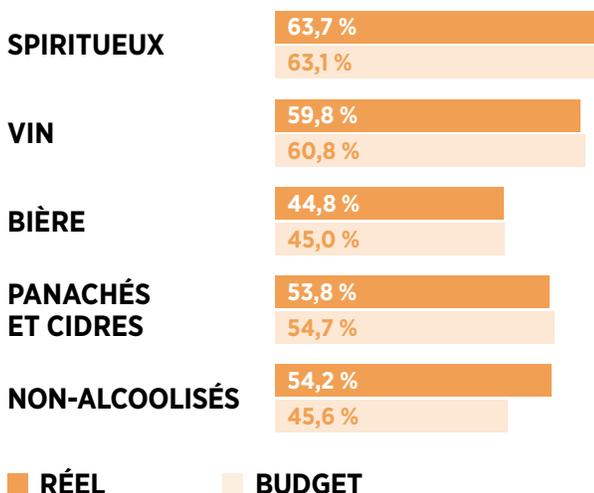
Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Ainsi, l'exercice terminé le 31 mars 2024 comptait 52 semaines.

ANBL est demeuré engagé à son objectif stratégique visant une hausse des profits et une réduction des coûts, et a généré un *revenu net* de 220,8 millions de dollars.

Les *ventes totales* ont dépassé les ventes de l'année précédente de 9,8 millions de dollars et ont atteint des niveaux records avec 533,0 millions de dollars. Avec un rendement fort à travers toutes les catégories, la plus grande hausse comparée à l'année dernière, de 6,4 %, a été réalisée dans la catégorie des panachés et des cidres grâce aux efforts déployés afin d'éliminer la nature saisonnière de cette catégorie en créant de nouvelles occasions. Bien que la circulation dans les magasins d'ANBL a connu une baisse comparée à l'année précédente, la transaction moyenne a augmenté de 0,67 \$ à 41,85 \$ comparé à l'année précédente.

Des chiffres de vente élevés se sont traduits en un pourcentage (%) de *profit brut* élevé, atteignant presque les objectifs à travers toutes les catégories.

PROFIT BRUT %



Les *charges d'exploitations* ont connu une hausse de 8,0 % comparée à l'année dernière, suscitées par le coût des employés et les rajustements en fonction du coût de la vie et le projet de transformation d'entreprise d'ANBL. Le lancement du projet entraînera une augmentation incrémentielle des dépenses pour l'organisme pendant toute la durée du projet. La transformation permettra de moderniser son système vieillissant et pourra mieux appuyer notre approche du « bon produit », au « bon endroit », au « bon moment », afin de répondre aux attentes des clients à travers tous les canaux de vente.



MESURES DE RENDEMENT POUR 2023 – 2024

Tout au long de l'exercice, ANBL a maintenu son engagement envers sa mission de *gérer de manière responsable une société prospère pour les habitants du Nouveau-Brunswick*. En se concentrant continuellement sur ses objectifs de *hausse des recettes et de réduction des coûts, de concentration, d'harmonisation des priorités et de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise*, l'équipe d'ANBL a réussi à atteindre, voire à dépasser, sept (7) de ses mesures cibles annuelles. ANBL continuera de concentrer ses efforts et son engagement afin d'assurer un environnement de travail positif et un engagement fort de la part des employés pour l'exercice 2024 – 2025.

MESURE	F23	F24	F24
	Réel	Cible	Réel
Nombre de semaines	52	52	52
Croissance des recettes et réductions des coûts			
Profit net (en millions de \$)	199,8 \$	184,0 \$	200,8 \$
Ventes totales (en millions de \$)	523,3 \$	523,5 \$	533,0 \$
Profit net (en % des ventes)	38,2 %	35,1 %	37,7 %
Charges d'exploitation (en % des ventes)	13,8 %	12,3 %	14,6 %
Coûts de la main-d'œuvre (en % des ventes)	8,4 %	8,5 %	8,6 %
Priorités, alignement et responsabilités			
Valeur moyenne des transactions	41,18 \$	41,40 \$	41,85 \$
Résultat du sondage sur l'engagement des employés	4,11/5	Inchangé ou supérieur à 2023	4,03/5
Responsabilité sociale d'entreprise et gouvernance			
Réalisation des jalons du cadre ou du programme dans les délais impartis	Bon progrès	En cours	Bon progrès



REMISES AUX GOUVERNEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

REMISES AUX GOUVERNEMENTS	2023 - 2024 (en milliers de \$)	2022 - 2023 (en milliers de \$)
<i>Province du Nouveau-Brunswick</i>		
*Paiement provenant du profit net	203 846 \$	202 260 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	3 472	3 872
Impôts fonciers	256	254
	<u>207 574</u>	<u>206 386</u>
<i>Gouvernement du Canada</i>		
Taxe de vente harmonisée	46 567	47 131
Droits d'accises et droits de douane	22 669	22 714
	<u>69 236</u>	<u>69 845</u>
	<u>276 810 \$</u>	<u>276 231 \$</u>

* Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du profit net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



APERÇU DE L'AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS

OPÉRATIONS ET SÉCURITÉ

ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

Au cours de l'exercice 2023–2024, ANBL a entamé une initiative visant à mieux comprendre ses stratégies actuelles et leur corrélation avec un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Le but d'ESG est de capturer les risques non financiers et les occasions inhérentes dans les activités quotidiennes d'une entreprise : examiner notre traitement de l'environnement et des personnes, et notre prise de décision. Une partie de cette information se trouve dans le rapport. ANBL, dans le cadre de son travail exploratoire, a réalisé un exercice de comparaison à un indice de référence pour mieux comprendre la portée du travail dans des domaines de vente au détail semblables (boissons alcoolisées) et de la vente au détail en général (épicerie et commerce). À l'avenir, ANBL pourra mieux communiquer le travail réuni sous le cadre ESG.

LOI SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2023–2024, le gouvernement fédéral a adopté la *loi sur la chaîne d'approvisionnement*, la «*Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*». Cette nouvelle loi canadienne vise à sensibiliser l'industrie et à assurer la transparence et l'amélioration des pratiques au sein des entreprises. Elle exige d'ANBL, en tant qu'entité, de soumettre un rapport public annuel sur les étapes prises pour prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Depuis la mise en vigueur de la loi en janvier 2024, ANBL a pris des mesures pour sensibiliser l'entreprise à la loi et a lancé une collaboration avec les compétences voisines afin d'établir des plans pour aller de l'avant. Une copie du rapport initial se trouve sur le site Web d'ANBL.

SÉCURITÉ

ANBL continue de concentrer ses efforts sur la santé et la sécurité au travail en entretenant de façon constante des

discussions et des formations sur la sécurité. Cette année, ANBL a présenté l'indice de santé et de sécurité afin d'établir des jalons et effectuer le suivi des principaux indicateurs de sécurité, qui aboutissent en un résultat général de la santé et de la sécurité de l'organisme. Cette initiative vise à promouvoir la prise de conscience des mesures de prévention et à procurer une vue d'ensemble plus large de la culture de la sécurité en tant qu'indicateur de rendement clé (IRC). Par conséquent, l'organisme a vu des améliorations dans le nombre d'accidents liés à la sécurité et de blessures avec interruption de travail. De plus, afin de témoigner de l'engagement d'ANBL à la santé et la sécurité, ANBL a installé cinq DEA dans des magasins sélectionnés à travers le réseau afin d'améliorer l'accès du public à des appareils de sauvetage.

GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

L'uniformisation de la marque et du style d'ANBL se poursuit à travers la province avec la rénovation moderne de quatre magasins d'entreprise : boul. Dieppe, Sussex, Somerset et Tracadie. La restauration visant à changer notre image offre une expérience plus constante, moderne, pertinente et accueillante à nos clients. ANBL a aussi investi dans la maintenance et la modernisation des systèmes de réfrigération des chambres froides en magasin, et dans la maintenance de la structure du bâtiment du siège social (CAD) et de l'entrepôt. Avec de tels investissements capitaux, ANBL demeure actif dans le programme écoénergétique d'entreprise d'Énergie NB, une initiative appuyée financièrement par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le but de moderniser notre équipement pour des options plus écoénergétiques. ANBL continue également de participer au programme éconopointes d'Énergie NB en utilisant sa génératrice auxiliaire pendant les périodes de demandes de pointe afin de retirer entièrement l'installation du CAD du réseau de distribution d'électricité. Cette mesure permet à Énergie NB d'évaluer le besoin de fournir une énergie excessive au réseau de distribution.



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ENTREPÔT

Au cours de l'exercice 2023 – 2024, la chaîne d'approvisionnement d'ANBL a réalisé des avancées considérables quant à la gestion des défis posés par l'expédition mondiale tout en améliorant son efficacité opérationnelle. La dernière année a connu des interruptions dans la Mer Rouge en raison de tensions géopolitiques et des délais dans le canal du Panama en raison des sécheresses. Ces perturbations ont rallongé les temps de transit et les coûts d'expédition. Malgré ces défis, notre équipe a mis en œuvre des plans stratégiques et des scénarios en collaboration avec les départements de la gestion des catégories et des canaux de vente afin de minimiser les risques pour ANBL et ses clients.

Un jalon important cette année a été l'intégration d'un nouveau transitaire international, qui a pris en charge plus de la moitié de nos activités d'expédition globale. Cette démarche stratégique a rehaussé la résilience d'expédition d'ANBL et offert des solutions logistiques plus fiables pendant les périodes tumultueuses.

En exécutant ces plans, ANBL a réussi à limiter les ruptures de stock et à continuer la croissance de ses ventes.

Indicateurs clés :

Total des caisses expédiées : ANBL a expédié un total de 2720 118 caisses au cours de la dernière année financière, témoignant de sa forte capacité opératoire.

Taux de ramassage moyen : l'entrepôt a atteint un taux de ramassage moyen impressionnant de 134 caisses par heure, démontrant l'efficacité et la productivité de nos opérations.

Jours sans accident avec interruption de travail : la sécurité demeure une priorité absolue, et ANBL est fier d'annoncer un nombre record de 644 jours sans accident avec interruption de travail et ce chiffre continue de grimper, témoignant de son engagement à assurer un environnement de travail sécuritaire.

Ces indicateurs mettent en évidence le dévouement d'ANBL à l'excellence opérationnelle et nos efforts continus afin d'optimiser les processus au sein de la chaîne d'approvisionnement et de l'entrepôt.

PROJET GALILEO : PROJET DE TRANSFORMATION D'ENTREPRISE D'ANBL

ANBL a entrepris un projet de transformation d'entreprise pluriannuel nommé le projet Galileo. En plus d'intégrer un nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE), le projet Galileo vise à mettre à jour et à adapter l'organisme de sorte à mieux répondre et s'adapter aux tendances du marché, aux besoins des clients et aux avantages concurrentiels.

Le projet Galileo permettra de libérer le potentiel d'ANBL grâce au réglage, la simplification et l'automatisation des processus d'entreprise, en se basant sur les pratiques exemplaires, et l'amélioration de ses activités de sourcing, d'approvisionnement et de vente des boissons alcoolisées. Nous assurons ainsi que nous avons le « bon produit », au « bon endroit », au « bon moment » afin de répondre aux attentes de nos clients à travers le Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice 2023 – 2024, ANBL a identifié et formé l'équipe du projet tout en sourçant un partenaire pour l'intégration du système. En janvier 2024, à la suite d'un processus d'acquisition compétitif, l'entreprise Ernst & Young LLP a été sélectionnée comme intégrateur de système afin d'aider à la gestion et l'intégration de toutes nos fonctions opérationnelles en une seule plateforme uniformisée (Microsoft Dynamics 365).

Le projet Galileo compte plusieurs phases et se poursuivra jusqu'à l'exercice 2027.

CULTURE DE HAUTE PERFORMANCE

APPRENTISSAGE ET FORMATION

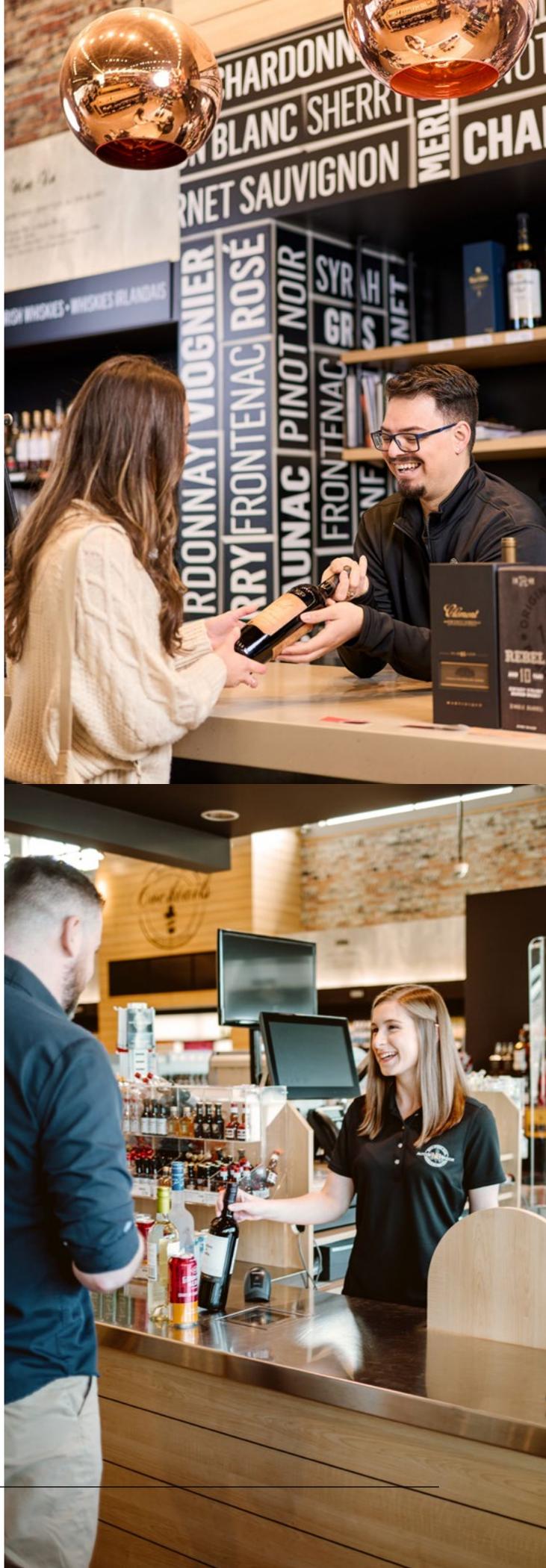
ANBL est déterminé à fournir des possibilités de perfectionnement professionnel et d'apprentissage aux membres de son équipe à travers la province, et ce dans la langue de leur choix. Au total, les membres de l'équipe ont suivi environ 13 576 heures de formation en ligne. Au cours de l'exercice 2023 – 2024, ANBL a permis aux membres de l'équipe d'accéder à une formation dans des domaines comme la connaissance des produits, l'habileté numérique, et la santé et la sécurité au travail. ANBL a aussi fourni une formation technique spécialisée et une formation basée sur les compétences afin d'appuyer les gros projets de l'entreprise.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Au cours de l'exercice 2023 – 2024, ANBL a atteint un taux de participation de 86 %, dépassant la moyenne de 82 % de Gallup, témoignant du dévouement de notre organisme à assurer l'engagement des employés. Un pourcentage relativement faible des employés (10 %) sont activement non engagé, indiquant une culture de travail en santé où la majorité des employés participent grandement à leur travail avec enthousiasme, et encourage le bon rendement, l'innovation et l'avancement de l'organisme. De plus 78 % des employés considèrent leur environnement de travail comme étant d'excellent à bon, démontrant une satisfaction élevée. Malgré les nombreux changements suscités par le projet de transformation d'entreprise, l'engagement général a connu un minimum de fluctuations, soulignant la résilience de notre main-d'œuvre. Plus spécifiquement, les domaines qui se sont le plus démarqués ont été la reconnaissance des employés et le progrès des employés. En se basant sur ces résultats, et d'autres renseignements partagés lors des sessions d'engagement d'équipe, des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre au cours de l'exercice 2024 – 2025.

PROGRAMME DE BOURSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le programme de bourses du conseil d'administration d'ANBL est ouvert à tous les employés d'ANBL et leurs familles. En 2023 – 2024, 10 bourses ont été remises vers un programme d'éducation admissible.





PRIX DES TABLEAUX DE BORD DES MAGASINS

Décernés aux magasins d'entreprise de chaque bannière ayant obtenu les meilleurs résultats sur leur tableau de bord équilibré.

ANBL a continué de décerner ses prix des tableaux de bord des magasins au cours du dernier exercice. Ces acclamations célèbrent un rendement exceptionnel basé sur différents facteurs importants, notamment les indicateurs de rendement clé, les ventes, la valeur moyenne de la facture, la valeur ajoutée, les offres groupées et la vérification des pièces d'identité.

BANNIÈRE A

Or - Moncton Nord
Argent - Fredericton,
rue York

BANNIÈRE B

Or - Moncton,
promenade Elmwood
égalité
Or - Fredericton, Devon

BANNIÈRE C

Or - Sackville
Argent - Sussex

BANNIÈRE D

Or - Hampton
Argent - St Andrews



FAITS SAILLANTS SUR LES PRODUITS

La catégorie des spiritueux a connu une hausse des recettes par rapport à l'année dernière (1,3 %), devançant la majorité des marchés canadiens. Cette croissance n'a toutefois pas été suffisamment grande pour atteindre l'objectif budgétaire établi au début de l'année. La hausse des recettes est attribuable aux catégories du whisky, des liqueurs et de la tequila. Le volume a connu une baisse comparativement à l'année précédente, poursuivant la tendance nationale des deux dernières années. La tendance nationale vers la montée en gamme a commencé à ralentir, et les consommateurs adoptent un comportement qui, pour beaucoup d'entre eux, reflète cette période économique difficile. Le ralentissement du taux de croissance du portefeuille des produits haut de gamme comparé aux années précédentes en est la preuve.

La catégorie des bières était à l'avant des tendances nationales en volume, mais une réduction du volume de la bière domestique continue d'entraîner une baisse dans la catégorie en général. Une croissance importante a été observée encore une fois dans la catégorie des bières haut de gamme, ainsi qu'une performance extrêmement forte dans la catégorie des produits importés, ce qui a aidé ANBL à augmenter son revenu comparé à l'année dernière et à excéder son objectif budgétaire. La caisse de 24 canettes continue de dominer les ventes, constituant la moitié des produits de bière vendus.

La catégorie des cidres et panachés a excédé son objectif de vente, en plus de connaître une autre année de croissance. Bien que la moyenne nationale ait connu des fluctuations selon les régions, le Nouveau-Brunswick est demeuré à l'avant de courbe, particulièrement pendant la première moitié de l'année. Les paquets plus grands continuent d'entraîner des résultats positifs à travers un grand portefeuille de paquets de variété. La sous-catégorie des thés glacés a connu une année remarquable de croissance continue grâce à l'élargissement de sa sélection. Les panachés traditionnels ont connu un léger retour cette année, et on prévoit que cela se poursuivra l'année prochaine grâce au bon rendement des UGS de base.

La catégorie des vins a terminé l'année près de 2% au-dessus de l'objectif budgétaire prévu pour le revenu et sa performance de l'année dernière. Le volume continue de baisser par rapport aux tendances nationales et se trouve à -1,3 %. Les vins domestiques continuent de représenter la majorité des ventes en matière de profits et de volume, accompagnés d'une forte croissance de 4 % chez les vins australiens. Le volume a baissé dans les catégories des vins rouge, rosé et mousseux, alors que les blancs ont connu une légère croissance du volume, reflétant un changement général des habitudes de consommation qu'ANBL continuera de surveiller.

PLEINS FEUX SUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

Bien qu'ANBL conserve un portefeuille diversifié de produits nationaux et internationaux pour s'assurer de répondre aux attentes de ses clients, elle connaît l'importance des partenariats stratégiques avec de nombreux producteurs néo-brunswickois, tant artisanaux que traditionnels, qui contribuent au dynamisme et à l'évolution de l'industrie de l'alcool du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière année, ANBL a connu une croissance continue dans certains secteurs de production artisanale locaux, des produits innovants faisant leur entrée sur le marché et entraînant des résultats positifs. ANBL continue de reconnaître le besoin d'examiner son soutien à l'industrie locale afin d'assurer une contribution continue et appropriée et ainsi favoriser une industrie de l'alcool puissante et durable au Nouveau-Brunswick.

Afin d'accentuer son rôle et le soutien qu'elle offre, ANBL a cultivé un engagement régulier, une planification d'entreprise annuelle jointe, des visites commerciales régulières et différents groupes de travail externes afin de continuer à assurer la transparence des changements à venir au sein de notre entreprise.

En plus des deux membres de l'équipe de la gestion des catégories, ANBL a ajouté une troisième ressource dévouée au sein de l'équipe des canaux (directeur du canal des producteurs locaux) afin de mener des visites régulières aux emplacements afin d'assurer que les contrats et les ententes sont à jour, et réaliser ses fonctions régulières de vérification lors de la visite des sites de vente au détail locaux afin d'assurer que tous les aspects des magasins respectent les lignes directrices provinciales.

ANBL travaille de près avec les producteurs, les départements gouvernementaux et les groupes d'intérêts de l'industrie afin de partager de l'information et recevoir leurs commentaires dans le but de faire progresser positivement l'industrie. Ceci permet à ANBL de participer aux pratiques exemplaires de l'industrie, de collaborer à de nouvelles possibilités, d'identifier les tendances et de partager ses stratégies dans le but d'assurer la durabilité, de surmonter les obstacles à la croissance, et d'assurer que l'industrie prospère.

ANBL s'engage à travailler en collaboration avec le secteur de l'alcool de la province et est convaincue que la stratégie actuelle contribuera au développement d'une industrie durable, qui équilibrera les besoins de toutes les parties prenantes et apportera une certaine valeur économique aux Néo-Brunswickois.





LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

*en date du 31 mars 2024

- 13 Barrels Brewing, Bathurst
- Acadie-Broue Inc, Moncton
- Appleman Farms Ltd., Gagetown
- Bagtown Brewing Company Inc., Sackville
- Belleisle Vineyards, Springfield
- Big Axe Brewery Inc., Nackawic
- Big Fiddle Still, Harvey
- Black Galley Distilling, Fredericton
- Blue Roof Distillers, Malden
- Brasserie Chockpish, Dieppe
- Brasserie Retro Brewing, Bertrand
- Brasseux d'la Côte, Tracadie
- Broue du Païen, Bouctouche
- Brule Brewing Company (Flying Boats), Dieppe
- Carroll's Distillery, Miramichi
- CAVOK Brewing, Dieppe & Cap-Pelé
- Celtic Knot, Riverview
- Cross Creek Brewing, Woodstock
- Devil's Keep Distillery, Hanwell
- Distillerie Fils du Roy Inc, Paquetville
- Foghorn Brewing Company, Rothesay
- Four Rivers Brewing, Bathurst
- Domaine des petits fruits., Saint-Quentin
- Gagetown Distilling & Cidery, Gagetown
- Gahan House, Moncton, Saint John & Fredericton
- Gordon McKay & sons 1996 Ltd., Pennfield
- Grand Falls Brewing, Grand Falls
- Granite Town Farms, St George
- Graystone Brewing, Fredericton
- Gridiron Brewing, Hampton
- Grimross Brewing Corp., Fredericton
- Half Cut Brewing, Fredericton
- Hampton Brewing, Hampton
- Happy Craft Brewing, Moncton
- Holy Whale Brewing Corp., Riverview & Alma
- Johnny Jacks, Oromocto
- King West Brewing Co., Fredericton
- Kingston Creek Cider, Kingston
- La Framboise Francoeur, Notre-Dame-de-Lourde
- Latitude 46 Estate Winery, Memramcook
- Les Brasseurs du Petit-Sault, Edmundston
- Long Bay Brewing, Rothesay
- Loyalist City Brewing Co, Saint John
- Magnetic Hill Winery, Moncton
- Mama's Brew Pub, Fredericton
- Maybee Brewing Company, Fredericton



Microbrasserie Houblon-Pêcheur, Village-des-Poirier

Moonshine Creek Craft Distillery, Waterville

Moosehead Breweries, Saint John

MorALE Brewsters, Oromocto

New Maritime Brewing, Miramichi

Novum Boreas Microbrasserie, Saint-Quentin

O. G. Ales, Harvey

O'Creek Brewing, Moncton

Ole Foggy Distillery, Hampton

Picaroons, Fredericton, Saint John & St Stephen

Pioneer Mountain Estates, Moncton

Pump House, Moncton & Shediac

Red Rover Craft Cider, Fredericton

Richibucto River Wine Estates, Mundleville

Snow Fox, Moncton

Sunset Heights Meadery, McLeod Hill

Sussex Ale Works, Sussex

Sussex Craft Distillery, Sussex Corner

The Cap, Fredericton

Three Dog Distilling, Miramichi

Tide & Boar, Moncton

Timbership Brewing, Miramichi

Tire Shack Brewing, Moncton

Tobique River Trading Company, Perth Andover

Trailway Brewing, Fredericton

Tuddenham Farms, Oak Bay

Twin Harbour Brewing, Saint Antoine

Verger Belliveau Orchard (Scow Cider), Memramcook

Vinerie DesFruits Winery, Saint-André

Waterside Farms Cottage Winery, Waterside

Winegarden Estate Ltd. Winery and Distillery, Baie-Verte

Yip Cider, Kingston

York County Cider, Fredericton

St Andrews Brewing Company, Saint Andrews

Microbrasserie Ateepic, Edmundston

Wasted Day Brewing, Saint John

The Union House by Trailway, Saint John

The Brew D'la Baie, Charlo

Coopérative Forestière Du Nord-Ouest, Clair

First Light Distillery, Fredericton

Crooked River Distillery, Memramcook

East Coast Collective, Noonan

Bogey Free Brewhouse, Moncton

Hop To it Brewing, Irishtown

Big Sky Ventures, Red Bank

Cask & Kettle Brewing, Saint John

Microbrasserie Nectar, Bertrand

Artisan Brewing, Campbellton

Union Brewing, Oromocto

Happy Knight, Hampton

Big Tide Brewing, Saint John

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) d'ANBL repose sur trois piliers clés : l'engagement communautaire, la promotion de la consommation responsable et les pratiques de vente responsables. L'objectif de la stratégie est de faire en sorte que toutes les parties prenantes internes et externes reconnaissent qu'il existe un équilibre entre une solide expérience de la vente au détail et un mandat de vente, et qu'un engagement à l'égard de la responsabilité soit pris à tous les échelons de l'organisation. ANBL continue de contribuer efficacement à l'amélioration de la situation de la province grâce à l'éducation, à la sécurité et au soutien qu'elle apporte aux communautés.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le soutien communautaire d'ANBL est axé sur la sécurité alimentaire comme moyen de réduction de la pauvreté. Le partenariat continu d'ANBL avec Food Depot Alimentaire permet à la société d'appuyer des organismes partenaires partout dans la province en affectant les dons aux communautés dans lesquelles ils ont été recueillis. Au cours de l'exercice 2023-2024, ANBL et ses clients ont contribué à une valeur totale combinée de 315 411 \$ en dons de nourriture et d'argent, une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière.



RAPPORT D'IMPACT D'ANBL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CONTRIBUTION D'ANBL POUR QUE LES PERSONNES DANS LE BESOIN AIENT ACCÈS À PLUS DE NOURRITURE
EXERCICE FINANCIER 2023-2024



MESURES	T1	T2	T3	T4	TOTAL
NBRE DE DENRÉES DONNÉES	1,324	1,226	2,955	354	5,859
VALEUR DES DENRÉES DONNÉES (\$)	2,118 \$	1,962 \$	5,635 \$	686 \$	10,401 \$
VALEUR DES DONS EN ESPÈCES (\$)	71,412 \$	116,145 \$	40,226 \$	77,225 \$	305,008 \$
VALEUR TOTALE DES DONS EN ESPÈCES ET DE DENRÉES (\$)	73,530 \$	118,107 \$	45,862 \$	77,912 \$	315,411 \$



VALEUR TOTALE DE DONS DE L'ÉQUIPE D'ANBL ET DE LA CLIENTÈLE

315,411 \$

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ANBL a commandité plus de 20 événements à travers la province au cours de l'exercice 2024, faisant la promotion de la consommation responsable grâce au programme Rentrez en sécurité d'ANBL. Le programme offre un raccompagnement gratuit des événements réservés aux personnes âgées de 19 et plus où de l'alcool est servi afin d'assurer que les participants disposent d'un moyen sécuritaire de retourner chez eux, et afin de minimiser les risques de conduites avec facultés affaiblies. Les représentants d'ANBL présents sur les lieux ont eu l'occasion d'interagir avec plus de 90 000 clients et de leur expliquer le programme Rentrez en sécurité. Les commentaires des clients ont été extrêmement positifs, et 17 % des clients participants aux événements ont fait appel à l'option Rentrez en sécurité.

Grâce à l'équipe RSE et du marketing, des messages de consommation responsable ont également été intégrés à la stratégie de contenu globale d'ANBL, fournissant des conseils aux consommateurs et renforçant la position d'ANBL quant à la consommation responsable. Les clients peuvent toujours trouver des conseils utiles sur l'hébergement sur le site anbl.com/fr/celebreensecurite, ainsi que du contenu éducatif sur la consommation responsable.



En quoi consiste le programme de raccompagnement sécuritaire?

Il s'agit d'un service de transport offert lors d'événements commandités par ANBL partout au Nouveau-Brunswick qui permet aux participants de rentrer chez eux en toute sécurité et **GRATUITEMENT**.

Nous commanditons des événements communautaires afin d'établir des liens avec les Néo-Brunswickois

Nous sommes fiers d'être vos conducteurs désignés aux événements commandités par ANBL partout dans la province

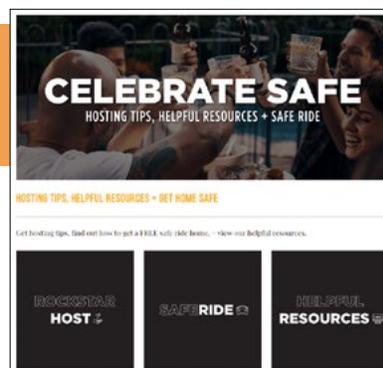


[ANBL.COM/FR/RENTREZENSECURITE](https://anbl.com/fr/rentrezensecurite)

Nombre de communautés



Exercice financier 2023-2024	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL
Nombre de participants à l'événement	7,289	71,154	11,122	2,425	91,990
Nombre de participants ayant profité du programme de raccompagnement sécuritaire	1,395	10,139	3,218	1,375	16,127
Pourcentage de participants ayant profité du programme de raccompagnement sécuritaire	19.1%	14%	29%	56%	17%
Nombre d'heures travaillées par le personnel	120.5	169.5	54.5	20.5	365
Nombre d'heures travaillées par des bénévoles	31	225	52	12	320
Nombre de communautés	4	9	3	2	12



VENTE RESPONSABLE

ANBL met l'accent sur la vente responsable, tant dans les magasins d'entreprise que dans les magasins partenaires des canaux de vente, en offrant la formation et les ressources nécessaires pour assurer des pratiques de vente responsables. Il s'agit d'une formation obligatoire que doivent suivre tous les employés d'ANBL ainsi que tous les partenaires des canaux de vente, et qui fait partie du processus d'intégration de tous les nouveaux employés d'ANBL. L'équipe RSE fournit également des documents « Vérification 30 » en magasin pour faciliter la communication sur les pratiques de vente responsables avec les employés et les clients.

GOVERNANCE

LETTRE DE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre est une indication formelle au conseil d'administration d'ANBL des attentes du gouvernement à son égard. ANBL est au cœur de la future plateforme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Six (6) plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2023-2024 à ANBL. ANBL travaille avec les ministères et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme prévu à l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit rédiger un rapport sur toutes les divulgations de méfaits qui ont été signalées à un superviseur ou un agent de service du public désigné dont la directrice générale est responsable. Aucune plainte n'a été reçue pendant l'exercice 2023-2024 en vertu de la politique.

LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Au cours de l'exercice 2023-2024, deux (2) demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Une demande a reçu une réponse et a été fermé au cours de l'exercice, et l'autre demande était en cours de traitement à la fin de l'exercice. L'une a été retirée et les huit (8) autres ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice.

RAPPORT 2023-2024 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONSTATATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Comme il est indiqué dans sa lettre de mandat 2023-2024, ANBL est tenue de fournir une mise à jour sur l'état des recommandations du vérificateur général du Nouveau-Brunswick faites à la société au cours des cinq dernières années.

En juin 2022, le vérificateur général a publié son Volume I, Vérification du rendement, qui comprenait le chapitre 2 - Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick - Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (Rapport du vérificateur général). L'objectif de la vérification était d'évaluer si ANBL gérait efficacement sa participation à l'industrie des boissons alcoolisées de la province, tout en fournissant des revenus financiers conformes à son mandat. La vérification a porté sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Le rapport contenait dix-neuf (19) recommandations à l'intention d'ANBL, pour lesquelles une réponse et une date cible de mise en œuvre étaient fournies et publiées.

ANBL prend au sérieux son objectif, comme énoncé dans la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, de participer au développement du secteur des boissons alcooliques dans la province, et est en grande partie d'accord avec toutes les recommandations. Au moment de la publication du rapport, de nombreuses recommandations étaient déjà en cours de mise en œuvre (6) ou déjà mises en œuvre (6). Un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est présenté ci-dessous, ventilé selon la date cible initiale fixée pour la mise en œuvre, et conformément à l'indication de la recommandation dans le rapport du vérificateur général :

Résumé des recommandations N° de référence dans le rapport du VG	Date prévue pour la mise en œuvre complète	État
Inefficacité de la planification et de l'engagement dans le cadre du développement de l'industrie des boissons alcoolisées de la province		
2.35 – Plan stratégique axé sur les résultats	Exercice 2023 – 24	Mis en œuvre
2.44 – Plan de communication et d'engagement des producteurs locaux	Exercice 2023 – 24	En cours
2.51 – Définition et établissement d'objectifs financiers clairs	Mis en œuvre	Mis en œuvre
Faiblesse de la gestion du cycle de vie des produits		
2.59 – Documentation claire et maintien de la justification de la décision	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.65 – Partage de renseignements à jour à tous les fournisseurs	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.70 – Énumération des améliorations apportées aux processus	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
2.74 – Meilleure transparence	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
2.92 – Réalisation d'un examen exhaustif et d'une mise à jour de la stratégie de tarification et de la structure de majoration	Exercice 2023 – 24	En cours
2.109 – Amélioration des pratiques de tarification	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.116 – Examen et mise à jour annuelle de la politique de prix minimum de vente au détail	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.119 – Surveillance active des prix des boissons alcoolisées dans les magasins de franchise	Exercice 2023 – 24	Mis en œuvre
2.132 – Amélioration du processus de retrait de la liste	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
2.141 – Documentation du processus utilisé pour fixer les seuils de vente à des fins de retrait de la liste	Exercice 2023 – 24	Mis en œuvre
Enjeux relatifs à la conservation des données et des documents		
2.151 – Examen et mise à jour de Bev Hub et des applications de données sur les ventes	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
Autres sujets de préoccupation		
2.156 – Conservation de toutes les communications avec les fournisseurs à l'appui de la modification des prix apportée au cours du processus d'appel de prix	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.169 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à répondre à l'exigence législative de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées	Exercice 2023 – 24	Mis en œuvre
2.170 – Examen par le conseil d'administration des résultats obtenus en matière de promotion de la consommation responsable de boissons alcoolisées	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
2.174 – Évaluation des risques pour s'assurer de la conformité des politiques de tarification aux accords commerciaux applicables	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre
2.179 – Examen et mise à jour des statuts par le conseil d'administration afin de tenir compte des situations potentielles, perçues ou réelles pouvant augmenter le risque relatif à son indépendance vis-à-vis du gouvernement	Exercice 2022 – 23	Mis en œuvre

ANBL a fait l'examen de toutes les recommandations sauf deux, qui ont été mis en œuvre à la fin de l'exercice 2023-2024. Des progrès ont été réalisés concernant la recommandation 2.44, et sa mise en œuvre complète demeure en cours de traitement. Au cours de son nouveau plan triennal, ANBL effectuera l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'établissement des prix, qui adressera la recommandation 2.92.

Toutes les recommandations mises en œuvre font l'objet d'un examen, à la fois en interne et par le bureau du vérificateur général, avant que ce dernier ne confirme officiellement leur mise en œuvre. Une mise à jour des progrès accomplis est communiquée chaque trimestre au conseil d'administration d'ANBL.

Aucune autre recommandation n'a été formulée à l'égard de la société au cours des cinq dernières années.

EMPLACEMENTS DES MAGASINS

LÉGENDE

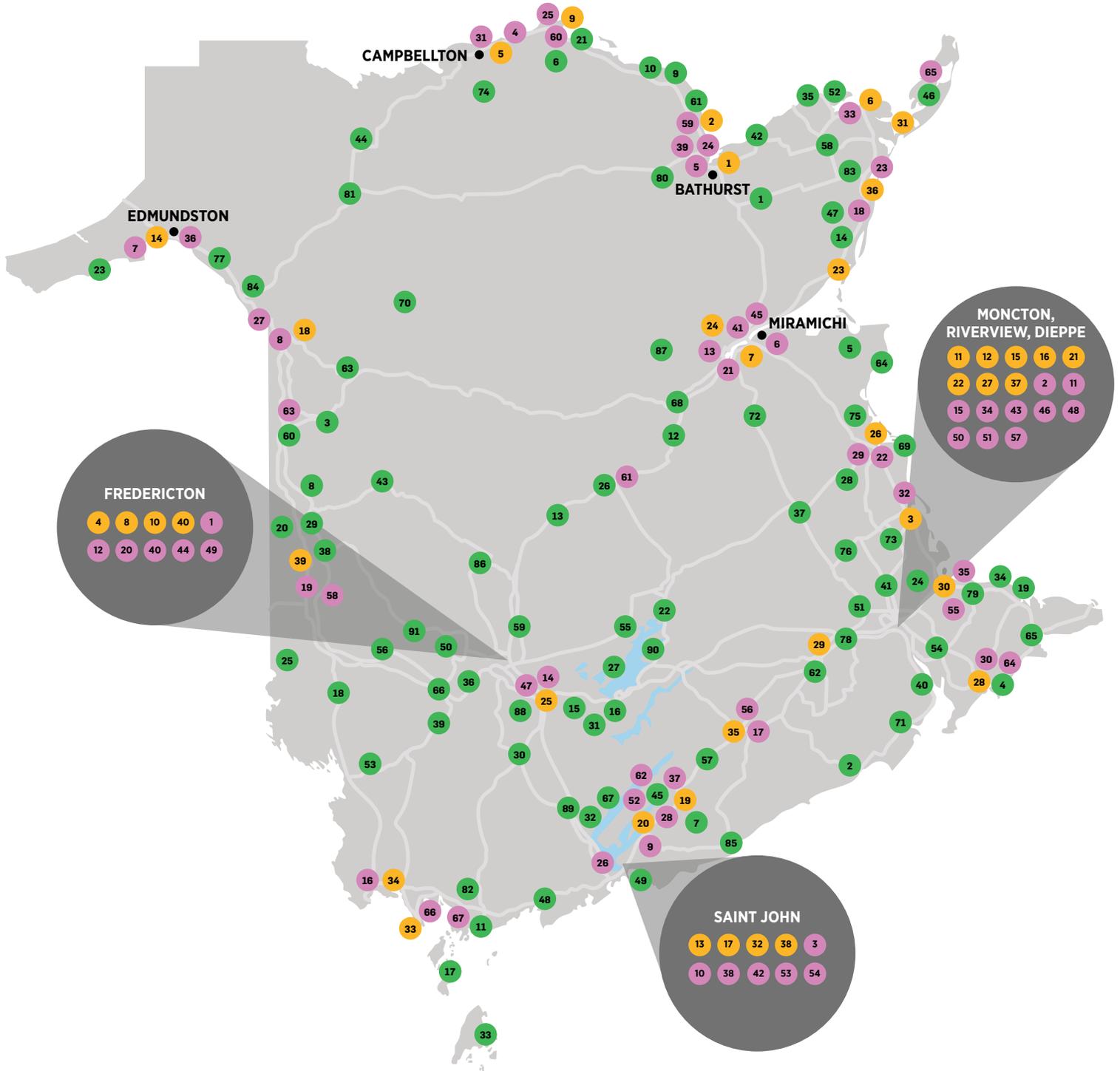
● D'entreprise ● Épicerie ● Franchise

1	Bathurst	26	Foodland Grand Bay-Westfield	26	Doaktown
2	Beresford	27	Foodland Grand Falls	27	Douglas Harbour
3	Boucoucher	28	Foodland Quispamsis	28	Elsipogtog
4	Brookside Mall, Fredericton	29	Foodland Rexton	29	Florenceville
5	Campbellton	30	Foodland Sackville	30	Fredericton Junction
6	Caraquet	31	IGA Campbellton	31	Gagetown
7	Chatham	32	IGA coop Boucoucher	32	Grand Bay
8	Corbett Centre, Fredericton	33	IGA coop Caraquet	33	Grand Manan
9	Dalhousie	34	IGA coop Dieppe	34	Grand-Barachois
10	Devon Park, Fredericton	35	IGA coop Shediac	35	Grande-Anse
11	Dieppe	36	IGA extraEdmundston	36	Hanwell
12	Dieppe Blvd	37	Kredl's Corner Market Ltd.	37	Harcourt
13	East Point, Saint John	38	No Frills Saint John	38	Hartland
14	Edmundston	39	Sobeys Bathurst	39	Harvey Station
15	Elmwood Drive, Moncton	40	Sobeys Brookside	40	Hillsborough
16	Experience by ANBL	41	Sobeys Douglastown	41	Irishtown
17	Fairville Blvd, Saint John	42	Sobeys Eastpoint Saint John	42	Janeville
18	Grand Falls	43	Sobeys Elmwood Moncton	43	Juniper
19	Hampton	44	Sobeys Fredericton Prospect St	44	Kedgwick
20	Kennebecasis Valley	45	Sobeys Miramichi	45	Kingston
21	Moncton North	46	Sobeys Moncton NW Center	46	Lameque
22	Mountain Road, Moncton	47	Sobeys Oromocto	47	Leech
23	Neguac	48	Sobeys Paul Dieppe	48	Lepreau
24	Newcastle	49	Sobeys Regent Fredericton	49	Loch Lomond
25	Oromocto	50	Sobeys Regis Dieppe	50	Mactaquac
26	Richibucto	51	Sobeys Riverview	51	Magnetic Hill
27	Riverview	52	Sobeys Rothesay Hampton Road	52	Maissonnette
28	Sackville	53	Sobeys Saint John Lansdowne Ave	53	McAdam
29	Salisbury	54	Sobeys Saint John West	54	Memramcook
30	Shediac	55	Sobeys Shediac	55	Minto
31	Shippagan	56	Sobeys Sussex	56	Nackawic
32	Somerset St, Saint John	57	Sobeys Vaughn Harvey Moncton	57	Norton
33	St. Andrews	58	Sobeys Woodstock	58	Paquetville
34	St. Stephen	59	YIG Beresford	59	Penniac
35	Sussex	60	YIG Dalhousie	60	Perth Andover
36	Tracadie-Sheila	61	YIG Doaktown	61	Petit Rocher
37	Vaughan Harvey Blvd, Moncton	62	YIG Hampton	62	Petitcodiac
38	Wellington Row, Saint John	63	YIG Perth-Andover	63	Plaster Rock
39	Woodstock	64	YIG Sackville	64	Pointe-Sapin
40	York Street, Fredericton	65	YIG Save Easy Shippagan	65	Port Elgin
1	Atlantic Superstore Fredericton	66	YIG Save Easy St. Andrews	66	Prince William
2	Atlantic Superstore Moncton Trinity	67	YIG St. George	67	Public Landing
3	Atlantic Superstore Saint John	1	Allardville	68	Renous
4	Atlantic Superstore Atholville	2	Alma	69	Richibouctou Village
5	Atlantic Superstore Bathurst	3	Arthurette	70	Riley Brook
6	Atlantic Superstore Chatham	4	Aulac	71	Riverside-Albert
7	Atlantic Superstore Edmundston	5	Baie-Ste-Anne	72	Rogersville
8	Atlantic Superstore Grand Falls	6	Balmoral	73	Saint-Antoine
9	Atlantic Superstore Kennebecasis	7	Barnesville	74	Saint-Arthur
10	Atlantic Superstore Millidgeville Saint John	8	Bath	75	Saint-Louis-de-Kent
11	Atlantic Superstore Moncton Main St	9	Bay du Vin	76	Saint-Paul-de-Kent
12	Atlantic Superstore Nashwaaksis	10	Belledune	77	Sainte-Anne-de-Madawaska
13	Atlantic Superstore Newcastle	11	Black's Harbour	78	Salisbury
14	Atlantic Superstore Oromocto	12	Blackville	79	Shediac
15	Atlantic Superstore Riverview	13	Boiestown	80	South Tetagouche
16	Atlantic Superstore St. Stephen	14	Brantville	81	St-Quentin
17	Atlantic Superstore Sussex	15	Burton	82	St. George
18	Atlantic Superstore Tracadie	16	Cambridge Narrows	83	St. Isidore
19	Atlantic Superstore Woodstock	17	Campobello Island	84	St. Leonard
20	Co-op Fredericton Doak Road	18	Canterbury	85	St. Martins
21	Coop Miramichi Beaubear	19	Cap Pele	86	Stanley
22	Coop Trad Richibucto	20	Centreville	87	Sunny Corner
23	Coopérative Régional de la Baie (Tracadie)	21	Charlo	88	Waasis
24	Foodland Bathurst	22	Chipman	89	Welsford
25	Foodland Dalhousie	23	Clair	90	Youngs Cove
		24	Cocagne	91	Zealand
		25	Debec		

EMPLACEMENTS DES MAGASINS

LÉGENDE

- D'entreprise
- Épicerie
- Franchise



VENTES PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT	2023 – 2024			2022 – 2023
	PUBLIQUE	LICENCIÉ	TOTAL	TOTAL
Entrepôt *	168 829 \$	13 220 \$	182 049 \$	174 466 \$
Rue Regis	13 284	3 151	16 435	16 185
Corbett Centre (1)	15 157	1 034	16 191	16 376
Kennebecasis Valley (4)	15 243	831	16 074	15 868
Rue York (1)	12 144	2 123	14 267	14 532
Boul. Vaughan Harvey	11 013	3 238	14 251	13 959
East Point Center (2)	12 856	1 147	14 003	14 091
Salisbury	13 623	88	13 711	12 870
Edmundston (2)	11 145	2 077	13 222	13 114
Moncton Nord (1)	11 594	1 510	13 104	13 158
Boul. Fairville (3)	9 825	1 355	11 180	10 987
Riverview (3)	10 116	927	11 043	10 776
Bathurst (3)	9 605	1 331	10 936	10 939
Brookside Mall (3)	9 014	1 614	10 628	10 196
Devon Park (6)	9 498	519	10 017	10 046
Rue Mountain (1)	8 401	1 382	9 783	9 410
Shediac (4)	8 137	1 167	9 304	8 822
Oromocto (5)	8 586	639	9 225	8 972
Boul. Dieppe	8 594	565	9 159	9 097
Newcastle (3)	8 181	974	9 155	8 912
Promenade Elmwood (2)	8 628	462	9 090	8 720
Wellington Row	7 311	1 765	9 076	8 943
Rue Somerset (3)	7 276	1 122	8 398	8 635
Woodstock (8)	7 537	700	8 237	8 139
Sussex (3)	7 589	563	8 152	7 942
Grand Falls (6)	6 917	460	7 377	7 554
St Stephen (2)	6 950	247	7 197	7 341
Tracadie (3)	5 874	675	6 549	7 390
Caraquet (3)	4 944	793	5 737	5 679
Sackville (2)	5 380	337	5 717	5 515
Chatham (3)	5 217	388	5 605	5 679
Richibucto (5)	4 675	334	5 009	5 558
Hampton	4 586	195	4 781	4 642
Beresford (2)	4 611	164	4 775	4 746
Bouctouche (2)	3 578	546	4 124	3 969
Campbellton (2)	3 347	645	3 992	4 148
St Andrews	2 664	940	3 604	3 592
Shippagan (1)	3 184	339	3 523	3 583
Neguac	2 847	242	3 089	3 119
Expérience	2 182	704	2 886	3 184
Dalhousie (2)	2 134	239	2 373	2 396
TOTAL	482 276 \$	50 752 \$	533 028 \$	523 250 \$

(#) Indique le nombre de magasins de franchise à cet emplacement

* Comprends les commandes en ligne pour les licenciés

VENTES DES MAGASINS DE FRANCHISE PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE	EMPLACEMENT D'ANBL	2024 En milliers de dollars VENTES	2023 En milliers de dollars VENTES	EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE	EMPLACEMENT D'ANBL	2024 En milliers de dollars VENTES	2023 En milliers de dollars VENTES
Grand Bay	Rue Somerset	5 284 \$	5 203 \$	Centerville	Woodstock	1 082	1 075
Hanwell	Corbett Centre, Fredericton	4 996	4 923	Black's Harbour	Boul. Fairville, Saint John	1 018	918
Loch Lomond	Kennebecasis Valley	4 154	4 113	Cambridge Narrows	Sussex	1 006	916
Perth Andover	Grand Falls	3 943	2 901	Renous	Newcastle	1 005	931
St George	Boul. Fairville, Saint John	3 767	3 711	Charlo	Dalhousie	969	941
Cap-Pelé	Shediac	3 430	3 335	Grande-Anse	Caraquet	957	927
Waasis	Oromocto	3 369	3 370	Boiseton	Devon Park, Fredericton	921	936
Cocagne	Shediac	3 263	3 299	Sainte-Anne de Madawaska	Edmundston	897	861
Norton	Sussex	3 130	2 973	Village de Richibouctou	Richibucto	863	875
Aulac	Sackville	3 034	2 911	Allardville	Bathurst	850	811
Salisbury	Rue Mountain, Moncton	2 983	2 901	Belledune	Beresford	822	847
Shediac	Shediac	2 890	2 993	Doaktown	Devon Park, Fredericton	808	756
Petit Rocher	Beresford	2 807	2 785	Welsford	Rue Somerset	803	781
Port Elgin	Sackville	2 787	2 707	St Martins	East Point, Saint John	792	829
Petitcodiac	Sussex	2 611	2 427	Harcourt	Richibucto	791	903
Irishtown	Prom. Elmwood, Moncton	2 556	2 510	Public Landing	East Point, Saint John	763	738
Memramcook	Prom. Elmwood, Moncton	2 540	2 590	Clair	Edmundston	722	750
Lamèque	Shippagan	2 395	2 266	Barnesville	Kennebecasis Valley	687	633
Grand Manan	East Point, Saint John	2 194	2 211	Baie-Sainte-Anne	Chatham	686	784
Paquetville	Caraquet	2 150	2 088	Douglas Harbour	Oromocto	669	655
Saint-Quentin	Grand Falls	2 090	2 006	Magnetic Hill	Moncton	651	-
Minto	Devon Park, Fredericton	2 069	1 974	McAdam	St Stephen	639	644
Rogersville	Chatham	2 062	1 805	Alma	Riverview	604	626
Hartland	Woodstock	2 018	1 942	Canterbury	Woodstock	598	613
Grand Barachois	Shediac	1 984	1 901	Gagetown	Oromocto	592	652
St-Antoine	Boucrouche	1 974	1 921	Debec	Woodstock	588	557
Mactaquac	Brookside Mall, Fredericton	1 903	1 986	Riverside-Albert	Riverview	567	538
Nackawic	Woodstock	1 846	1 795	Maisonnette	Caraquet	560	589
Florenceville	Woodstock	1 788	2 091	Janeville	Bathurst	545	517
Saint-Louis-de-Kent	Richibucto	1 754	1 759	Bay du Vin	Chatham	520	507
Prince William	Rue York, Fredericton	1 703	1 748	Arthurette	Grand Falls	470	653
Chipman	Devon Park, Fredericton	1 676	1 565	Tetagouche-Sud	Bathurst	458	484
Kingston	Kennebecasis Valley	1 594	1 535	Saint-Paul-de-Kent	Boucrouche	416	399
Elsipogtog	Richibucto	1 557	533	Île Campobello	St Stephen	407	407
Brantville	Tracadie	1 557	1 716	Saint-Arthur	Campbellton	405	354
Harvey Station	Devon Park, Fredericton	1 512	1 493	Pointe-Sapin	Richibucto	295	332
Penniac	Devon Park, Fredericton	1 479	1 502	Riley Brook	Grand Falls	294	304
Sunny Corner	Newcastle	1 453	1 380	Juniper	Woodstock	283	286
Hillsborough	Riverview	1 391	1 319	Magasins de franchise de fabricants	Siège social, Fredericton	99	177
Plaster Rock	Grand Falls	1 383	1 385				
Leech	Tracadie	1 371	155				
St-Leonard	Grand Falls	1 322	1 270	TOTAL DES VENTES DES MAGASINS DE FRANCHISE		141 064 \$	135 367 \$
Fredericton Junction	Oromocto	1 318	1 279				
Bath	Woodstock	1 254	1 153	ÉPICERIE			
Lepreau	Boul. Fairville, Saint John	1 239	1 307	Centre de distribution Sobeys		16 580	15 553
Kedgwick	Campbellton	1 235	1 222	Centre de distribution Loblaws		12 476	11 863
Zealand	Brookside Mall, Fredericton	1 227	1 213	Kred'l's Corner Market (2017) Ltd.		83	85
Blackville	Newcastle	1 226	1 141				
Burton	Oromocto	1 184	1 216	TOTAL DES VENTES DES ÉPICERIES		29 139 \$	27 501 \$
Youngs Cove	Kennebecasis Valley	1 170	1 119				
Stanley	Brookside Mall, Fredericton	1 122	1 026				
Balmoral	Dalhousie	1 118	1 135				
St-Isidore	Tracadie	1 100	1 052				

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la Société). Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables et pertinentes sont produites et que les actifs sont bien protégés.

Le conseil d'administration de la Société est assisté dans ses responsabilités par son comité d'audit. Ce comité examine les états financiers et le rapport annuel et recommande leur approbation et rencontre périodiquement la direction et les auditeurs interne et externe au sujet des contrôles internes et de toutes les autres questions relatives à l'information financière.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickle
PRÉSIDENTE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE

[signé]

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
DIRECTEUR FINANCIER

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société des alcools du Nouveau- Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.P. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 26 juin 2024

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière
(en milliers)

31 mars 2024, avec informations comparatives du 2 avril 2023

	31 mars 2024	2 avril 2023
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	218 \$	198 \$
Comptes clients et autres débiteurs	15 591	13 009
Stocks	39 554	37 542
Charges payées d'avance	2 600	2 398
	<u>57 963</u>	<u>53 147</u>
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	13 221	12 333
Immobilisations incorporelles (note 5)	2 276	2 744
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	36 288	41 599
	<u>51 785</u>	<u>56 676</u>
<i>Actif total</i>	<u>109 748 \$</u>	<u>109 823 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	33 148 \$	24 727 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	6 905	6 845
	<u>40 053</u>	<u>31 572</u>
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	34 172	39 753
Allocations de retraite (note 7)	2 194	2 135
	<u>36 366</u>	<u>41 888</u>
<i>Passif total</i>	<u>76 419</u>	<u>73 460</u>
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	33 052	36 079
Cumul des autres éléments du résultat global	277	284
	<u>33 329</u>	<u>36 363</u>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<u>109 748 \$</u>	<u>109 823 \$</u>

Éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

[signé]
John Correia
Président du conseil d'administration

[signé]
Cédric Laverdure
Président du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et du résultat global
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

État des résultat	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Ventes totales (note 9)	533 028 \$	523 250 \$
Moins : remises	<u>12 252</u>	<u>11 792</u>
Ventes nettes	520 776	511 458
Coût des ventes	<u>246 454</u>	<u>242 769</u>
Bénéfice brut	274 322	268 689
Autres produits	<u>4 342</u>	<u>3 224</u>
	278 664	271 913
Charges d'exploitation (note 10)	<u>77 845</u>	<u>72 103</u>
Résultat net	<u><u>200 819</u></u> \$	<u><u>199 810</u></u> \$

État du résultat global

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Résultat net	200 819 \$	199 810 \$
Autres éléments du résultat global		
Variations des hypothèses actuarielles relatives aux indemnités de retraite (note 7)	<u>(7)</u>	<u>15</u>
Autres éléments du résultat global (perte)	<u>(7)</u>	<u>15</u>
Résultat global	<u><u>200 812</u></u> \$	<u><u>199 825</u></u> \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des variations des capitaux propres
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
<i>Solde au 3 avril 2022</i>	269 \$	38,529 \$	38,798 \$
Résultat net	-	199,810	199,810
Autres éléments du résultat global	15	-	15
Résultat global	15	199,810	199,825
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(202 260)	(202 260)
<i>Solde au 2 avril 2023</i>	284	36,079	36,363
Résultat net	-	200,819	200,819
Autres éléments du résultat global	(7)	-	(7)
Résultat global	(7)	200,819	200,812
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(203 846)	(203 846)
<i>Solde au 31 mars 2024</i>	277 \$	33,052 \$	33,329 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net	200 819 \$	199 810 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	8 822	8 524
Amortissement des immobilisations incorporelles	746	724
Perte d'immobilisations incorporelles	-	117
Perte d'immobilisations corporelles	-	45
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(6)	(5)
Augmentation (diminution) des indemnités de retraite	52	43
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	1 380	1 554
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	3 625	2 036
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	<u>215 438</u>	<u>212 848</u>
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 925)	(1 938)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(278)	(308)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	31	5
Encaisse nette disponible (utilisée) pour les investissements en immobilisations	<u>(3 172)</u>	<u>(2 241)</u>
Financement		
Paiements de location (note 6)	(8 400)	(8 338)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(203 846)	(202 260)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	<u>(212 246)</u>	<u>(210 598)</u>
Augmentation de l'encaisse	20	9
Encaisse au début de l'exercice	<u>198</u>	<u>189</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>218 \$</u></u>	<u><u>198 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers distincts ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (CNB), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 26 juin 2024.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention de 2024 et de 2023 représente respectivement les exercices clos le 31 mars 2024 et le 2 avril 2023. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 31 mars 2024 comprend 52 semaines et l'exercice clos le 2 avril 2023 comprend 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation:

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

(d) Modifications aux conventions comptables et divulgations:

La Société a apporté des modifications à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces modifications exigent que la Société divulgue ses conventions comptables importantes, plutôt que ses conventions comptables significatives. Ce changement n'a donné lieu à aucune divulgation de conventions comptables supplémentaires.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des conventions comptables importantes

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat étendu.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu des revenus de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Amélioration Locatives	1 à 20 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 154 \$ (214 \$ en 2023), dont 154 \$ (40 \$ en 2023) sont inclus dans les bâtiments, nulles (105 \$ en 2023) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, et nulles (69 \$ en 2023) est inclus dans l'équipement de réfrigération.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations, actifs incorporels et actifs au titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 4 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun de perte de valeur. Les immobilisations incorporelles comprenait des actifs inutilisés de 167 \$ (231 \$ en 2023). Ces actifs ne font l'objet d'aucune amortissement.

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

La Société a choisi de ne pas séparer les éléments non locatifs et de comptabiliser le bail et les éléments non locatifs associés comme un seul élément locatif.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins toute incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis selon la durée du bail, soit sur un maximum de 20 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs au coût amorti dans les actifs.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);

actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge dès la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	31 mars 2024	2 avril 2023
Taux d'actualisation	4,85%	4,90%
Augmentations salariales futures	2,30%	2,30%
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 3 586 \$ (3 269 \$ en 2023). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2024.

La Société maintient un plan de contribution pour ses employés à temps partiels et saisonniers. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 78 \$ (61 \$ en 2023).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

m) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

IFRS 18, Présentation et divulgation dans les états financiers :

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et divulgation des états financiers* afin d'améliorer l'information sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification.

L'IFRS 18 s'applique pour les périodes de déclaration commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date. Une application anticipée est promise.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

4. Immobilisations corporelles

Coût	Terrain	Pavage	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Solde au 3 avril 2022	23 \$	454 \$	12 017 \$	6 206 \$	26 791 \$	443 \$	1 343 \$	3 769 \$	51 046 \$
Ajouts	-	37	105	455	1 215	47	-	79	1 938
Cessions	-	-	-	-	(55)	(52)	-	-	(107)
Solde au 2 avril 2023	23 \$	491 \$	12 122 \$	6 661 \$	27 951 \$	438 \$	1 343 \$	3 848 \$	52 877 \$
Solde au 2 avril 2023	23 \$	491 \$	12 122 \$	6 661 \$	27 951 \$	438 \$	1 343 \$	3 848 \$	52 877 \$
Ajouts	-	50	212	510	1 614	287	103	149	2 925
Cessions	-	-	-	-	(4)	(35)	-	-	(39)
Solde au 31 mars 2024	23 \$	541 \$	12 334 \$	7 171 \$	29 561 \$	690 \$	1 446 \$	3 997 \$	55 763 \$
Amortissement cumulé									
Solde au 3 avril 2022	- \$	396 \$	6 869 \$	3 178 \$	23 564 \$	420 \$	1 343 \$	3 061 \$	38 831 \$
Dépréciation	-	10	203	333	1 021	27	-	181	1 775
Cessions	-	-	-	-	(10)	(52)	-	-	(62)
Solde au 2 avril 2023	- \$	406 \$	7 072 \$	3 511 \$	24 575 \$	395 \$	1 343 \$	3 242 \$	40 544 \$
Solde au 2 avril 2023	- \$	406 \$	7 072 \$	3 511 \$	24 575 \$	395 \$	1 343 \$	3 242 \$	40 544 \$
Dépréciation	-	15	207	502	1 080	19	17	172	2 012
Cessions	-	-	-	-	(4)	(10)	-	-	(14)
Solde au 31 mars 2024	- \$	421 \$	7 279 \$	4 013 \$	25 651 \$	404 \$	1 360 \$	3 414 \$	42 542 \$
Valeurs comptables									
Au 2 avril 2023	23 \$	85 \$	5 050 \$	3 150 \$	3 376 \$	43 \$	- \$	606 \$	12 333 \$
Au 31 mars 2024	23 \$	120 \$	5 055 \$	3 158 \$	3 910 \$	286 \$	86 \$	583 \$	13 221 \$

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

5. Immobilisations incorporelles

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Logiciel		
Coût		
Solde d'ouverture	12 319 \$	12 128 \$
Ajouts	278	308
Perte de valeur	<u>-</u>	<u>(117)</u>
Solde de fermeture	12 597	12 319
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	9 575	8 851
Amortissement	<u>746</u>	<u>724</u>
Solde de fermeture	<u>10 321</u>	<u>9 575</u>
Valeur comptable	<u>2 276</u> \$	<u>2 744</u> \$

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	68 525 \$	67 055 \$
Ajouts	<u>1 499</u>	<u>1 470</u>
Solde de fermeture	70 024	68 525
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	26 926	20 177
Dépréciation	<u>6 810</u>	<u>6 749</u>
Solde de fermeture	<u>33 736</u>	<u>26 926</u>
Valeur comptable	<u><u>36 288</u></u> \$	<u><u>41 599</u></u> \$

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (Suite)

Obligations locatives

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Solde d'ouverture	46 598 \$	51 912 \$
Ajouts	1 499	1 470
Paievements de location	(8 400)	(8 338)
Charge d'intérêts des obligations locatives	1 380	1 554
Solde de fermeture	<u><u>41 077 \$</u></u>	<u><u>46 598 \$</u></u>
Obligations à court terme	6 905 \$	6 845 \$
Obligations à long terme	34 172	39 753
	<u><u>41 077 \$</u></u>	<u><u>46 598 \$</u></u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	6 905 \$	6 845 \$
Entre un an et cinq ans	24 231	22 449
Plus de cinq ans	9 941	17 304
	<u><u>41 077 \$</u></u>	<u><u>46 598 \$</u></u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

7. Allocation de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. Une évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 31 mars 2024.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Solde d'ouverture	2 135 \$	2 107 \$
Coût des services rendus au cours de la période	109	115
Frais d'intérêts	106	88
Prestations versées	(163)	(160)
Modification des hypothèses financières	<u>7</u>	<u>(15)</u>
Solde de clôture	<u><u>2 194 \$</u></u>	<u><u>2 135 \$</u></u>

8. Variation du fonds de roulement hors caisse

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	(2 582) \$	362 \$
Stocks	(2 012)	(67)
Charges payées d'avance	(202)	(801)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>8 421</u>	<u>2 542</u>
	<u><u>3 625 \$</u></u>	<u><u>2 036 \$</u></u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

9. Ventes

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Bière	219 921 \$	218 059 \$
Spiritueux	126 638	125 019
Vin	115 356	113 283
Panachés et cidres	70 670	66 424
Produits non alcoolisés	443	465
	<u>533 028</u> \$	<u>523 250</u> \$

10. Charges d'exploitation

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Frais de personnel	44 720 \$	43 454 \$
Dépréciation et amortissement	9 568	9 248
Services financiers	6 490	6 555
Projets et autre	6 267	1 977
Services	5 000	4 976
Frais d'occupation et fournitures	3 582	3 536
Technologie	2 218	2 357
	<u>77 845</u> \$	<u>72 103</u> \$

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	8 098 \$	8 210 \$
Entre un an et cinq ans	27 501	30 228
Plus de cinq ans	<u>10 676</u>	<u>18 900</u>
	<u>46 275 \$</u>	<u>57 338 \$</u>

b) Risque de change

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitter pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 31 mars 2024, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours et aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

d) Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir honorer ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

12. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société répartit les frais d'occupation à CNB pour une partie de l'espace occupé par les employés de CNB. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a facturé à CNB la somme de 2 070 \$ (1 494 \$ en 2023), soit 1 894 \$ (1 245 \$ en 2023) au titre des Salaires – administration et 176 \$ (249 \$ en 2023) au titre des Loyers et des frais d'occupation.

Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 398 \$ (194 \$ en 2023), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne rapporte pas d'intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 870 \$ (1 725 \$ en 2023).